

**BANQUE CENTRALE DU CONGO
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE**



Kinshasa, République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire, CPM en sigle, s'est réuni ce mardi 16 février 2010 sous la présidence de Monsieur le Directeur Général en charge de la Politique Monétaire et des Opérations Bancaires dans le cadre de la tenue de sa 2^{ème} Réunion Ordinaire. Cette réunion a connu une large participation des membres du CPM.

L'ordre du jour a comporté les points ci-après :

1. l'adoption du compte rendu de la première réunion ordinaire du CPM du 22 janvier 2010;
2. l'examen de la situation économique et financière au 15 février 2010 ainsi que les perspectives;
3. les divers.

Concernant particulièrement le deuxième point, la situation des indicateurs pertinents de la conjoncture à la date du 15 février 2010 a donné lieu aux observations ci-après :

- **Sur le marché des biens et services**, après avoir atteint le pic de 68,99 % à la date du 15 janvier, l'inflation est tombée à 38,68 % au 12 février, contre un objectif de 15,0 % à fin décembre 2010. Pour rappel, à la période correspondante de 2008 et 2009, le taux annualisé s'est situé respectivement à 15,54 % et 116,5 %. En cumul annuel, le niveau d'inflation a atteint 3,84 % contre un objectif de 3,7 % à fin février 2010. L'inflation hebdomadaire s'est située sur le plateau de 0,27 % au cours de trois dernières semaines contre 0,99 % entre le 04 et le 24 janvier;
- **Sur le marché des changes**, il a été relevé une appréciation de 1,1 % du taux de change tant sur les marchés interbancaire, libre que parallèle après l'intervention de la BCC le 28 janvier 2010 d'un montant de 10 millions de Usd.

On note cependant une résurgence de légères tensions sur le marché des changes, principalement sur le segment du marché parallèle à partir du 10 février.

- Quant aux autres fondamentaux de l'économie, il a été observé que l'exécution du plan de trésorerie de l'Etat a dégagé des excédents de trésorerie aux 15 premiers jours du mois de février. Cependant, il a été observé l'augmentation des dépenses publiques avec risque de détériorer le solde des opérations financières de l'Etat et d'exercer des pressions sur la demande des devises au cours de la deuxième semaine du mois en cours.

En réaction à l'évolution constatée, les instruments de politique monétaire se sont comportés comme suit :

- Les opérations de vente des BTR ont situé l'encours à 49,0 milliards de CDF au 10 février. Il en est résulté une injection de la liquidité de 7,8 milliards de CDF par rapport à fin décembre 2009, dictée par la nécessité d'assurer une meilleure régulation de la liquidité et de compenser les retraits des liquidités réalisés par les excédents de trésorerie de l'Etat ;
- La réserve obligatoire, les interventions sur le marché des changes et la baisse de l'encours de refinancement ont permis, au 12 février 2010, de neutraliser respectivement 20,2 milliards, 9,2 milliards et 5,1 milliards de CDF depuis le début de l'année ;
- Globalement, les instruments de politique monétaire ont contribué à une ponction des liquidités de 27,3 milliards de CDF.

Au regard de la situation économique à la date du 15 février 2010, le CPM a pris les décisions suivantes :

1. S'agissant du taux d'intérêt directeur, le maintien à son niveau actuel, soit 70,0 % compte tenu des tensions observées sur le segment parallèle du marché des changes et ce, en dépit de la tendance baissière de l'inflation en rythme annuel;
2. Le maintien du coefficient des réserves obligatoire à 7,0 %;
3. Concernant les Billets de Trésorerie (BTR), garder une fourchette crédible pour une meilleure régulation des liquidités;
4. La poursuite des efforts visant le renforcement de la surveillance de l'encours de refinancement aux banques ;

5. En ce qui concerne les interventions sur le marché des changes, n'envisager l'intervention qu'en cas de nécessité d'atténuer la volatilité du marché des changes.

Le CPM a également recommandé à l'Etat :

6. la nécessité pour le Trésor de tempérer le rythme de consommation des excédents de trésorerie sur une courte période en limitant le volume des décaissements et ce, en raison de l'exiguïté du marché des changes afin d'éviter de nourrir les anticipations ;
7. le maintien de la gestion sur base caisse en vue de prévenir toute détérioration de la position nette du Gouvernement ;
8. l'intérêt de fournir régulièrement au Sous-comité Technique des Prévisions de la Liquidité toutes les informations utiles sur les dépenses de l'Etat dans le cadre de la prévision de la liquidité.

Au terme de cette réunion, tous les membres se sont accordés sur la pertinence des mesures prises et ont convenu de la nécessité de poursuivre leurs concertations dans le cadre du CPM en vue de préserver la cohérence et une meilleure coordination entre les politiques budgétaire et monétaire.

Fait à Kinshasa, le 16 février 2010.

Jean-Louis KAYEMBE wa KAYEMBE
Vice Président